

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 70 - 2023 relative à la charte des bonnes pratiques de publication

Vu la délibération n°16-2023 de la commission recherche relative à la charte des bonnes pratiques de publication,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la charte des bonnes pratiques de publication.

Membres ayant voix délibérative

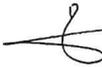
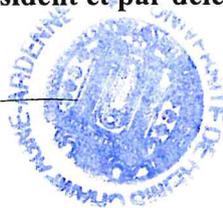
Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation


le 14/12/2023 

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Charte des bonnes pratiques de publication

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023